

Absentéisme : un fantôme peut en cacher un autre !

Abderrahim DERRAJI - 2016-06-07 03:18:22 - Vu sur pharmacie.ma

Le quotidien « Aujourd'hui le Maroc » a publié le lundi 6 juin un article sous le titre « Louardi s'attaque aux pharmaciens fantômes ». Cet article fait état d'un pharmacien qui habite au Canada depuis 32 ans, tout en jouissant du statut de pharmacien titulaire au Maroc. Ce pharmacien, à qui on vient de retirer l'autorisation d'exercer la pharmacie, ne serait pas le seul dans ce cas puisque 21 autres pharmaciens résidants à l'étranger feraient, d'après le même article, l'objet d'une procédure en justice pour non respect de l'article 108 de la loi 17-04 portant code du médicament et de la pharmacie. Par ailleurs, et selon cette publication, le ministre de la santé estime que les peines prévues dans pareils cas sont peu persuasives. Le dahir réglementant la pharmacie devrait, selon ce dernier, faire l'objet d'amendements pour améliorer l'applicabilité de ses dispositions pénales. Les journalistes publient régulièrement des articles sur les dépassements de certains professionnels de santé. Malheureusement, ces publications ne produisent que peu d'effets. On déplore au passage, que ces mêmes publications ternissent l'image de marque des professionnels de santé qui exercent généralement leur profession avec amour et abnégation. Sur le terrain, au lieu de mettre en place les mécanismes adéquats pour rendre effectives les dispositions législatives en vigueur, on se contente d'épingler, de temps à autre, quelques professionnels de santé pour donner l'exemple. En d'autres termes, on met en application l'adage populaire marocain qui dit : « On tue le coq pour faire peur au loup ». Il va sans dire que le pharmacien a un diplôme et non un agrément, et s'il fait autant d'années d'études, c'est pour mieux servir ses patients. Son rôle est capital pour conseiller les malades, notamment en les incitant à être plus observants vis à vis de leurs thérapies et pour dénicher d'éventuelles interactions médicamenteuses ou contre-indications dangereuses. Malheureusement et ce n'est un secret pour personne, il y a une poignée de pharmaciens qui vivent à l'étranger tout en continuant à disposer de leurs pharmacies d'officine au Maroc. En agissant de la sorte, ces professionnels de santé qui enfreignent, dans certains cas, la loi 17-04, privent les malades des services qui leur sont dus et contribuent à la dégradation de l'image de marque de la profession pharmaceutique. On ne peut également qu'être dubitatif vis à vis de l'efficacité des mécanismes sensés réguler notre profession. Comment un pharmacien peut s'absenter 32 ans sans qu'aucune procédure disciplinaire ne vienne l'inquiéter? Le journal « Aujourd'hui le Maroc » a qualifié ces pharmaciens de fantômes, mais ne faut-il pas utiliser le même qualificatif pour tous les responsables de cette situation ubuesque? PharmaNews 345 : [lien](#)